



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57374

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des enseignants de sa circonscription, relative à une éventuelle marginalisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Les intéressés craignent que la spécialisation accrue entre les séries des classes de terminale aboutisse à faire de la transmission des savoirs relatifs à notre histoire une option. En effet, l'adaptation prévue en classe de terminale scientifique comprendrait un enseignement de l'histoire des sciences essentiellement. Si l'instauration de cette spécialité est en soi louable, les professeurs concernés souhaiteraient avoir l'assurance que l'histoire générale reste une composante obligatoire du baccalauréat. La transmission d'une culture humaniste ne peut en effet faire l'impasse sur l'enseignement historique, essentiel à la formation de chaque citoyen. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux inquiétudes légitimes desdits enseignants.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même, au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57374

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1236

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3493